

ABONNEMENTS. UN AN. Canada... \$3.00. Etats-Unis... 3.50. (payable d'avance.)

LE FRANC-PARLEUR. CREDIDI · PROPTEG · QVOD · LOCVTVS · SVM.

Première insertion, par ligne... 50. Cent. Chaque insertion suivante par ligne... 25. Cent.

RDIACTION. Les lettres et manuscrits destinés à la rédaction doivent être adressés à M. ADOLPHE OUMET.

BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$3.00 PAR AN.

FEUILLETON DU "FRANC-PARLEUR."

LES DRAMES DE LA MISÈRE, PAR RAOUL DE NAVERY.

CHAPITRE X.

« Eh bien ! garçon, tu ne te récries pas tout d'abord ? — Je vous aime et je vous respecte trop pour vous affliger, non par un refus, mais par une discussion. Ordonnez, mon père. — Eh bien ! dans trois semaines, tu seras le mari d'Anita Royan. — Anita ! vous consentez ? vous avez deviné ? — Oui, j'ai deviné... et depuis longtemps encore... Je la savais pauvre, et cette question me préoccupait médiocrement... »

nistre, mais l'envoi de machines qui fut fait en Angleterre n'était ni certain ni même prévu. Quel intérêt pouvait avoir à commettre un crime qui pouvait tout l'échafaudage d'une vie honorable, honorée, l'homme qui, en deux années de labeur, pouvait aisément gagner la somme dont les compagnies d'assurances lui seraient redevables en cas de sinistre ? — Ici se groupent des faits accablants à la charge d'Aurillac, mais pas un n'est fondé, pas un n'est prouvé. — Vous dites : — Cherchez à qui profite ce crime. — Aurillac n'a pas besoin de ce crime. Je me demande alors si un être qui ne me connaît point n'aurait pas intérêt à ces manœuvres coupables ; si quelque un ne devait pas hériter en quelque sorte de la fortune perdue d'Austin Aurillac ; si sa déchéance ne servait pas à l'agrandissement d'industrie ou de richesse d'un compétiteur... »

CHAPITRE XI. LE CABINET DE MAITRE AUDOIN.

Maître Audoin n'était pas un avocat célèbre mais il ne pouvait manquer de le devenir : à une érudition profonde, une sagacité rare, une logique que rien ne faisait dévier, il joignait, non pas seulement l'amour, mais la passion du travail. Il ignorait ce que sont les distractions futiles qui dévorent la meilleure part des forces des jeunes hommes ; s'il veillait c'était avec ses livres ; son esprit n'avait pas besoin pour se détendre de chercher l'excitation, plus bruyante que vraie, d'une compagnie de jeunes fous. Quand il se sentait las jusqu'à l'épuisement, il prenait un chemin de fer, le premier venu, s'arrêtait à une ou deux stations, courait à travers champs, s'enivrait d'air, de parfums printaniers, se retrempeait aux sources vives de la nature, qui se fait maternelle et douce pour notre fatigue et nos soucis, puis il rentrait le corps assoupi pour la marche, le cœur allégé. Le lendemain, la besogne lui paraissait plus facile et il s'y remettait courageusement. Ce qui lui rendait plus supportable l'aspect des tableaux de la vie champêtre, c'est que sa première jeunesse s'était écoulée à la campagne. Il était alors moitié écolier, moitié père. Il traduisait Virgile en guidant les moutons, et lisait Homère en regardant les nourrices de village laver le linge dans le grand étang. La science s'était mêlée pour lui à toutes les choses simples ou sublimes de la terre. Et s'il aimait pour la plupart des poètes modernes, c'est qu'il leur trouvait plus d'afféterie que de naturel, plus de faïre dans la façon de peindre que de sentiment véritable. L'homme qui l'avait élevé était un villard pauvre et bon qui dépensa pour lui jusqu'à son dernier sou, et lui légua en mourant le peu de bien qui lui faisait vivre. Maximilien Audoin savait quel prix son éducation avait coûté à son bienfaiteur ; il en paya au centuple par sa tendresse, son labeur et une reconnaissance qui se traduisait dans les moindres actes. Il devint ambitieux pour satisfaire le cœur de l'excellent homme. Voyant combien ses succès le rendaient heureux, il redoubla de zèle. Il espérait un jour lui rendre les soins dont il avait entouré son enfance, mais cette joie fut refusée à tous deux. Seulement, avant d'expirer, le vieillard dit au fils de son adoption : — Tu vocations est d'être avocat, tu le crois, M. le curé l'affirme ; sacrifie tout pour arriver à ce but ; j'aimais cette vieille maison comme un nid, et moi, j'aimais cette vieille maison comme un nid, vend-la, cependant, pour continuer tes études ; lorsque tu seras riche, tu la rachèteras, et qui sait, tu y viendras peut-être lire tes vieux livres, et te promener dans l'enclos où tu as joué tout petit. — Oh ! père ! père ! répondit le jeune homme, vous ne me quitterez pas. — Si, mon enfant, je m'en vas, sans regret, car tu seras heureux, et moi, moi, moi, je ne quitterai pas ; sans peur, le maître à qui je vais rendre mes comptes est aussi mon père, et de ce côté je suis tranquille. Je crois que les âmes exercez encore une protection sur les êtres chers qui restent en ce monde. Je veillerai sur toi, je prierai pour toi. Le jeune homme se jeta, en pleurant, dans les bras du vieillard. En ce moment, un violent orage éclata, et les roulements du tonnerre accompagnèrent le soufflé de la rafale, qui courbait les arbres et faisait craquer les branches, tandis que de larges éclairs sillonnaient le ciel sombre. Une même pensée traversa l'esprit du jeune homme et celui du vieillard. Ils restèrent longtemps dans les bras l'un de l'autre. — Mon enfant, dit enfin le vieillard, tu me fus donné par une nuit semblable, et je dois remercier Dieu des joies que tu as répandues sur ma vie. Va reposer, demain nous nous reverrons. Le jeune homme s'éloigna et revint à l'aurore dans la chambre du malade. Un rayon de soleil s'y jouait, un sourire effleurait les lèvres de l'agonisant. Presque au même moment, le curé du village vint s'informer de l'état de celui qui allait mourir. — Je suis bien, tout-à-fait bien, répondit le malade. Vous m'avez dit de la part de Dieu, d'avoir confiance, j'ai confiance.

Adieu, Maximilien ! Ne m'oublie pas, et puisse le Seigneur te rendre... Il n'acheva pas ; sa tête, qu'il avait soulevée, retomba en arrière, ses yeux restèrent clos, sa bouche muette.

Un mois plus tard, la maison était vendue, et Maximilien Audoin prenait la route de Paris avec une somme de 10,000 fr. dans son portefeuille. Le jeune homme savait beaucoup, mais il n'avait pris aucun grade ; il enleva son brevet de bachelier, et poursuivit le doctorat des sciences en même temps qu'il commençait ses études de droit. Dix mille francs pour vivre pendant cinq années, payer ses inscriptions, acheter ses livres et s'installer d'une façon convenable ! Cela semblait tout d'abord impossible. Mais Maximilien poussait, avouons-le, l'amour du travail jusqu'au delà du possible ; il résolut de subvenir à ses dépenses au moyen de leçons qu'il donnerait, et de réserver son petit capital pour le jour où il s'installerait définitivement. Le vieux curé du village qu'il venait de quitter lui avait remis une lettre pour un prêtre attaché à une des paroisses de Paris. Maximilien eut tout d'un coup un protecteur, un ami, un aide. Au bout d'un mois il trouvait des écoliers et pouvait presque se suffire. Un an plus tard il était assuré de parvenir à son but, et quand il passa sa thèse, il faisait des économies. Maximilien possédait une prodigieuse mémoire. Il n'apprit pas seulement le droit français, le droit romain, il connut tous les codes anciens et modernes des différentes législations. Son érudition tenait du prodige. Avant d'avoir fini son stage, il eut la bonne fortune de passer une année en qualité de secrétaire dans le cabinet d'un avocat de renom, et il acquit de la sorte ce qui lui manquait. Aussi, le jour où il fut inscrit au tableau des avocats sa situation fut assez bien établie pour qu'il pût espérer de vivre honorablement. Il ne plaidait point toutes les causes, et n'avait pas pour habitude de calculer, avant de s'en charger, ce qu'elles lui rapporteraient. Si la cause qu'on lui apportait lui semblait juste, il acceptait de la plaider, sans même discuter auparavant les honoraires, non pas qu'il eût beaucoup à la reconnaissance des gens, après le gain de leur procès, il savait aussi bien que les médecins à quoi s'en tenir sur ce genre de gratitude, mais il ne voulait pas faire commerce de sa parole, et ne la rabaisait point à l'état de marchandise. Peut-être perdait-il de la sorte quelques millions de francs, mais il gagnait en considération ce qu'il vérifiait en argent, et la confiance qu'il inspira le dédommageait grandement de son désintéressement. Chaque jour Maximilien Audoin visitait une des prisons de Paris, non pas en avocat famélique, cherchant des causes, plaçant pour plaider, mais en homme convaincu que l'exercice de l'éloquence est plus qu'un droit, un sacerdoce, et qu'il est possible de relever le courage d'un malheureux par de bonnes paroles, de sages conseils. Maximilien obtenait souvent des acquittements, par la seule raison que les affaires véreuses et perdues d'avance lui répugnaient. S'il accordait son aide à un criminel plein de repentir, il le refusait au récidiviste dangereux, au misérable que rien ne corrige, et qui se crée un revenu avec le vol et l'assassinat. Malgré sa jeunesse, Maximilien exerçait donc une certaine influence ; quand il parlait pour un accusé on était certain d'avance que, si le malheureux était coupable d'une faute, même d'un crime, quelque chose plaiderait encore cependant en sa faveur. Le laborieux jeune homme se levait à six heures, travaillait jusqu'à huit, recevait ses clients jusqu'à dix heures, et se rendait plus tard au Palais. On entrait dans son cabinet sans distinction de rang, et régulièrement à son tour. Le vieux domestique qui le servait ne recevait point de gratification pour faire passer les gens pressés par une porte dérobée ; il avait, comme son maître, le sentiment de la justice, et il eût cru manquer au caractère de maître Audoin en agissant autrement. (A continuer.)

Le Returning Board.

L'extrait suivant que nous faisons d'un article du Courrier des Etats-Unis sera connu de la manière dont on fait les élections en pays républicain : « Nous avons vu tout à l'heure que les membres du Returning Board de la Louisiane avaient comparu samedi à la barre de la chambre. Cet incident a offert des particularités intéressantes. Les membres de la chambre et le public étaient extrêmement curieux de faire connaissance avec ces personnages, qui ont tenu en leurs mains, et qui tiennent encore dans une certaine mesure, les destinées des Etats-Unis. Les deux fortes têtes du Board, M. Wells et Anderson étaient depuis quelque temps à Washington ; les deux comparses, M. Kenner et Casanave, y étaient fraîchement débarqués. Les deux derniers sont des mulâtres ; l'un Kenner, chétif et timide, ne donnant nullement l'idée d'un homme de si haute importance. Il paraissait fort embarrassé de son rôle, et, comme on le verra plus tard, il devait, en effet, s'y trouver fort mal à l'aise. Quand on lui a demandé ce qu'il avait à répondre à l'accusation de contempêt, il a dit qu'il s'en rapportait à ce que répondrait ses collègues. Mais son attitude était vraiment digne de pitié quand il a été appelé à témoigner sur les procédés du Returning Board devant le comité spécial des « pouvoirs, privilèges et devoirs » de la chambre des représentants en matière de dépouillement des votes électoraux. Interrogé sur sa profession et ses antécédents, il a déclaré qu'il avait tenu pendant huit ou neuf ans un débit de liqueurs et billard à la Nouvelle-Orléans. Il a été nommé membre du Returning Board en 1872 ou 1873, et a toujours considéré cette fonction d'une durée illimitée, c'était désormais sa position sociale. Le Returning Board est composé de cinq membres suivant la loi ; mais quatre seulement ont fonctionné aux dernières opérations électorales. Pourquoi ? Simplement parce que le Board ne s'est pas accordé sur le choix d'un cinquième, bien que M. Kennedy, proposé par les démocrates, fut un citoyen haut placé dans l'estime de ses concitoyens. Ici commencent les questions délicates ; il s'agit des motifs sur lesquels le Board s'est fondé pour rejeter les relevés de certains polls et de certaines paroisses. « On sait que le Returning Board s'est obstinément refusé à mettre sous les yeux des comités congressionnels les originaux des relevés officiels, et que c'est pour cela que ses membres sont traduits en contempêt devant la chambre. Mais ces relevés n'ont pas été détruits, Kenner l'affirme ; tout ce qu'il sait, c'est qu'ils ne sont pas entre les mains des membres du Board, et qu'ils doivent se trouver quelque part. Ils sont quelque part, en effet, et la preuve c'est que le comité en possède au moins un, celui de la paroisse de Vernon, que M. Field met sous les yeux du témoin, en lui demandant s'il le reconnaît pour le titre original. Comment M. Field s'est procuré ce précieux document, nul ne le sait ; mais le fait est que M. Kenner est forcé d'en admettre l'authenticité, ce qui paraît lui causer autant de contrariété que de surprise. Cette constatation faite, M. Field demande à Kenner s'il n'aperçoit pas que le document ait été altéré, des chiffres grattés, et d'autres substitués. Kenner examine le papier et admet qu'en effet il lui semble que les chiffres ont été changés. Il ne se souvient pas d'ailleurs qu'aucune discussion se soit élevée dans le Board au sujet de la paroisse de Vernon. « Pouvez-vous, demande M. Field, dire pour quelle raison trois precincts de la paroisse de Vernon ont été rejetés après avoir été approuvés comme corrects ? — Je ne m'en souviens pas, » répond le témoin. Enfin M. Field lui montre une copie certifiée des relevés de la paroisse de Vernon, sur laquelle figurent 178 votes pour Hayes, tandis qu'il n'en existe que deux sur les relevés originaux. Ici Kenner paraît extrêmement ému. « Si, dit-il, des relevés ont été rejetés il n'en a point été informé, et cela a dû être fait tandis qu'il n'était pas présent aux opérations du Board. » La séance s'est terminée par un nouvel examen à la loupe des documents originaux, examen à la suite duquel Kenner a confirmé son opinion que des chiffres avaient

été grattés, et de nouveaux chiffres écrits par-dessus. « Cette intéressante enquête sera continuée, et fournira sans doute de non moins précieuses révélations. « A l'issue de la séance de la chambre, les quatre membres du Returning Board ont été de nouveaux sommés de représenter les relevés originaux qu'ils ont refusé de produire devant les comités. En attendant, ils resteront confinés dans la geôle du District, où ils auront des logements séparés, et où il ne sera pas permis à M. Anderson et Wells de communiquer avec leurs collègues de couleur. Le lendemain, l'affaire des relevés électoraux de la Louisiane a été l'objet d'une autre enquête devant le comité des « droits, privilèges et devoirs » de la chambre, M. Kenner a été de nouveau interrogé et il a admis que les chiffres de relevé de la paroisse de Vernon avaient été altérés de manière à verser à Hayes 178 votes donnés à Tilden. Mais il a refusé de dire par qui ce changement avait été fait. M. Littlefield, greffier du fameux Returning Board de la Louisiane a comparu devant le Comité. On avait lieu de croire que ce témoin ferait des révélations importantes, suivant une promesse qu'il avait faite auparavant, mais rendu devant le comité a refusé de répondre aux questions qu'on lui posait. Un autre témoin, M. Murphy, a juré que ce même M. Littlefield lui avait confié tout le secret de l'affaire de la paroisse de Vernon. D'après ce témoin c'est Littlefield lui-même, agissant d'après les instructions de Wells, président du Returning Board, qui a effacé les chiffres sur le relevé de Vernon. Voici, du reste, une partie du témoignage de Murphy, à qui Littlefield avait montré le relevé en question. « Lorsque M. Littlefield vous a remis ce papier (le relevé) vous a-t-il dit que des instructions lui eussent été données à ce sujet par le Board ou par quelqu'un du Board ? — Oui, monsieur, et je ferai aussi bien de dire exactement ce qui s'est passé : J'ai reçu une dépêche télégraphique m'engageant à me rendre à St. Louis afin d'y rencontrer M. Spering et M. Littlefield. M. Littlefield me montra le papier, et me raconta qu'un dimanche, tandis que le Returning Board était en séance exécutive, le gouverneur Wells, président du Board, entra dans l'office des comités, et s'approcha d'un bureau placé près de la cheminée, où il prit le relevé de la paroisse de Vernon, et se mit à le faire des chiffres. Après avoir calculé un instant, il demanda à M. Littlefield de transporter d'un côté à l'autre les votes des polls, Nos 2 et 9. La raison qu'il donnait, c'était d'assurer l'élection du juge et de l'attorney du neuvième district, qui est le district de M. Wells, et composé des paroisses de Vernon et de Grant. M. Littlefield m'a dit que cette transposition avait été faite et qu'elle avait été faite par lui. Il m'a dit aussi, après que votre comité eut appelé M. Wells à comparaître devant lui, que M. Wells était venu le trouver et lui avait dit qu'il y avait des ennemis à propos de la paroisse de Vernon ; qu'il était nécessaire de faire quelques changements, et qu'il faudrait éliminer un certain nombre de polls que les nos 2 et 9 qui pussent former une ensemble de 178 votes. Littlefield fit des calculs et trouva que les polls 1, 7 et 10 formaient 179 votes. Très bien, répondit M. Wells ; nous nous arrangerons pour les rejeter, et nous aurons des affidavits préparés. Wells ordonna alors à Littlefield de faire une copie de ce document aussi parfaite que possible, et de le détruire ; en même temps, en sa présence, M. Wells brûla les relevés certifiés des relevés. « Ce récit de Littlefield a été également fait par lui devant le gouverneur Palmer quand nous sommes allés ensemble à Springfield. Je me suis ensuite rendu à la Nouvelle-Orléans avec M. Spering ; j'y ai rencontré le président de ce comité, et à ma suggestion M. Littlefield a été assigné devant ce comité. Quo le suffrage universel, bien entendu et sagement mis en pratique, est beau ! LAIT DE MAGNÉSIE DE PHILLIPS Est un apéatif et anti-acide agréable.

LE FRANCO-PARLEUR

Mardi, le 6 Février 1877.

M. A. Ceyras, 4, Rue de la Tacherie, à Paris, est seul fermier de nos Annonces Parisiennes.

C'est à M. A. Ceyras que doivent s'adresser messieurs les Annonceurs, notamment pour les spécialités de Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, Nouveautés, Articles de Paris, etc.

Aucune Annonce, rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories, ne pourrait être acceptée par nous en dehors de M. A. Ceyras.

Avis aux Abonnés.

Les règlements suivants ont été unanimement adoptés par l'Association de la Presse de la Province de Québec :

1°. Après le premier de novembre prochain, 1870, l'abonnement à tous les journaux sera payable strictement d'avance, et aussitôt que le terme pour lequel le journal est payé, sera expiré, l'envoi en sera suspendu à ceux qui n'auront point renouvelé leur abonnement en payant d'avance.

2°. L'abonnement à tous les journaux datera du premier ou du quinze de chaque mois, et les éditeurs pourront, à leur choix, envoyer aux abonnés les numéros en arrière, de manière à donner effet à cette règle.

Changement Utile.

Nos abonnés de la Campagne, en jetant un coup-d'œil sur la date au bas du nom de leur adresse, pourront constater, chaque fois qu'ils reçoivent leur journal, le montant qu'ils nous doivent.

C'est la date de l'échéance jusqu'où ils ont payé, de même que pour ceux qui ont payé en avant.

Chaque fois qu'un abonné nous fera parvenir un montant quelconque, par le numéro suivant, il pourra se convaincre si le montant a été reçu par le changement de la date que son adresse aura subi.

Ce système évitera les inconvénients de l'envoi d'un reçu et nous permettra d'exercer un contrôle plus efficace sur les comptes d'abonnement.

La Contestation de Jacques-Cartier.

Décidément, M. Laflamme a peur de perdre son portefeuille et les émoluments qui s'y rattachent.

Au lieu d'aborder franchement la contestation qui est dirigée contre lui, il se rabat sur des puérilités dont il connaît par avance l'issue et le résultat.

Il en sera quitte pour payer des frais, il le sait, mais d'un autre côté il ignore pas que ces petits moyens lui donneront l'avantage de passer la session à Ottawa et de refaire ses pertes volontaires.

M. Girouard, son opposant, n'ayant pas réclamé son siège aux Communes, à quoi servait-il donc à M. Laflamme, de présenter un contre-requête pour le disqualifier ?

Evidemment cet illustre avocat n'ignorait pas qu'il lui fallait, pour atteindre cet objet, déposer le montant de \$1000 requis en pareille circonstance.

Mais peu lui importait la forme pourvu qu'il gardât le fonds.

La contre-requête a été renvoyée avec dépens, toutefois son objet est atteint.

Il siègera à Ottawa durant cette session, et son ambition pour le moment ne dépasse pas ces bornes.

Comté de Kamouraska.

Il est maintenant reconnu que le siège vacant du comté de Kamouraska pour les Communes sera contesté par M. Roy, député à la chambre locale, contre le candidat libéral, M. Z. Perrault. Le sacrifice que fait en ce moment M. Roy sera grandement apprécié du parti conservateur.

A la vérité, il en est peu qui abandonneraient une aussi jolie position pour courir les chances de la fortune dans une contestation de ce genre.

C'est cependant ce que vient de décider le député de ce comté à la chambre de Québec.

Nul doute que les électeurs récompenseront d'une manière éclatante son dévouement à la cause conservatrice.

M. Roy a de plus à son avoir des qualités sérieuses qui le recommandent aux suffrages des habitants de cette circonscription électorale.

Son intelligence et sa probité sont parfaitement reconnues, et l'on peut dès à présent présumer, qu'une fois entré aux Communes, il fera sa marque en occupant le rang que lui assignent ses talents et son honnêteté.

Nos Élections Municipales.

Les contribuables commencent à s'agiter. Il est temps, si jamais, qu'ils donnent signe de vie. Leurs intérêts sont actuellement si sérieusement menacés que l'on ne saurait guère s'expliquer leur apathie et leur insouciance.

Bien des ambitions se sont déjà fait jour; mais la prudence doit ici, comme en toute autre circonstance, guider la conduite des intéressés.

Les candidats pullulent, mais les bons sont encore à se compter.

Que les électeurs soient sur leurs gardes et n'aillent pas se compromettre de manière à éprouver plus tard des regrets superflus. A la dernière heure, il peut surgir des candidatures sérieuses qui auraient droit de rallier tous les suffrages.

On nous informe que le parti libéral a décidé de donner un caractère de partisanerie aux contestations municipales, et qu'une organisation régulière en ce genre a été établie dans différents quartiers.

Nous le déplorons plus pour les citoyens que pour cette faction qui cherche ainsi à réveiller des susceptibilités inadmissibles sous les circonstances.

Si les électeurs se laissent entraîner par ce courant d'idées malsaines, ils seront les premiers à en ressentir les funestes effets.

Les affaires municipales ne sauraient en aucune façon se rattacher de près ou de loin à la fortune politique d'un parti. Que le conseil soit composé en majorité de libéraux ou de conservateurs, nos intérêts n'en sont pas mieux sauvegardés, et le plus souvent des rancunes personnelles, des antipathies sectionnelles entraînent à des écarts regrettables. Bannissons donc une foi pour toute, ces éléments de discord et de malheur; choisissons parmi nous ceux qui peuvent le plus souvent et le plus sagement administrer la chose publique, et la prospérité de notre ville en sera à coup sûr le fruit.

D'ailleurs n'avons-nous pas assez à lutter contre l'élément anglais qui cherche en dépit des conventions établies à tout accaparer ?

Il est en fait que cette année la mairie appartient aux canadiens-français.

Et pourtant l'on signale déjà le nom d'un candidat anglais aspirant à cette haute position !

Dans le Quartier Ste. Marie il est rumeur qu'un anglais du nom de Lamb, se mettrait sur les rangs pour les honneurs municipaux. Nous ne voulons pas exclure nos concitoyens d'origine étrangère des postes qu'ils sont en droit d'occuper, mais certainement nous ne saurions leur accorder sans protester des faveurs qui sont opposées à nos justes et légitimes réclamations.

Une bonne nouvelle.

S'il faut en croire la rumeur, notre artiste distingué, M. Oscar Martel, favorisera, au commencement du mois prochain, notre société musicale de l'un de ses concerts annuels.

C'est une bonne fortune dont on ne saurait trop profiter.

Outre qu'à ces soirées on y gagne, considérablement en épurant le goût musical qui, depuis quelques années, tendait à se pervertir, on a de plus l'intime satisfaction d'encourager un artiste qui appartient au pays et fait honneur au nom canadien.

M. Martel aura, pour le second dans ses efforts, le concours inappréciable de mademoiselle Hortense Villeneuve, dont le nom seul vaut toutes les réclames possibles.

Nous ne connaissons pas encore les détails de cette fête artistique. Aussitôt qu'il nous parviendront nous nous empresserons de les communiquer au public.

Noces d'or de Pie IX.

Nous publions ci-dessous l'adresse qui sera présentée au Saint-Père par Sa Grandeur Mgr Racine, au nom de l'évêque, du clergé et des fidèles de la province de Québec, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa consécration épiscopale. Cette adresse portera les signatures de tous les évêques, prêtres et catholiques de la province.

TRÈS SAINT PÈRE,

Les Souverains, Archevêques, Evêques, Prêtres, Clercs et Citoyens de la province de Québec en Canada, profitant d'une heureuse occasion, se prosternent devant Votre Paternité et lui offrent leurs plus cordiales félicitations.

Au milieu des calamités si nombreuses et si grandes qui assaillent et affligent l'Eglise de Jésus Christ en ce temps, entre les motifs d'encouragement et de consolation qui n'ont jamais manqué, brille au premier rang cette protection spéciale et vraiment admirable qui couvre VOTRE PATERNITE.

VOTRE BEATITUDE a vu les années de Pierre : Elle a vu aussi les jours de Pierre et les surpassés de beaucoup, aux applaudissements de tout l'univers catholique.

En l'année même où il a été donné à VOTRE SAINTETE d'ouvrir le concile au Vatican, nous avons célébré avec joie le cinquantième anniversaire de l'onction sacerdotale qui a consacré et sanctifié ces mains qui devaient plus tard répandre la bénédiction apostolique sur des multitudes innombrables et tenir le gouvernail de l'Eglise avec tant de sagesse et de fermeté dans ces temps d'extrême difficulté.

Maintenant brille le jour du cinquantième anniversaire de Votre consécration épiscopale. Privilège très-rare, réservé sans doute par le Dieu très bon et très-grand, à nos temps très-malheureux, pour notre encouragement et notre consolation !

Remplis d'admiration, nous rendons grâce du fond de Notre cœur à Jésus-Christ, qui a donné à son Vicaire sur la terre de parcourir une carrière si longue, si admirable, si remplie de belles actions. Daigne le Seigneur nous accorder encore pendant de longues et très longues années, de voir et de vénérer, assis dans la chaire de Pierre, un Père que nous aimons tendrement, et un DOCTEUR en qui, par l'assistance divine, réside cette infailibilité dont notre Divin Rédempteur a voulu que son Eglise jouisse quand elle définit une doctrine concernant la loi ou la morale.

Que la Vierge Immaculée pour qui Vous avez eu une piété filiale des Vos très tendre jeunesse, que cette Immaculée dont Vous avez proclamé l'ineffable privilège, qu'Elle-même protège et défende et fasse triompher Votre Beatitude. Qu'Elle même obtienne du très Sacré-Cœur de Jésus, ce que nous demandons continuellement, savoir que pour les années durant lesquelles nous avons vu le malheur, nous ayons tous ensemble avec notre Père Très Chéri, la joie de voir le glorieux triomphe de notre mère la Sainte Eglise !

Nous implorons Votre bénédiction Paternelle et Apostolique sur nous et sur tous les habitants de notre Province.

LAIT DE MAGNÉSIE DE PHILLIPS

Contre l'indigestion et débilité générale.

DISTRICT DE MONTREAL.

Statistiques Criminelles pour 1876.

COUR DU BANC DE LA REINE.

(Assises Criminelles.)

Nombre d'actes d'accusation soumis au Grand Jury..... 225

Accusations fondées..... 190

Do non-fondées..... 35

225

Nature des offenses :—

Assaut et batterie..... 2

Assaut et faux emprisonnement..... 1

Assaut grave..... 2

Assaut indécent..... 8

Tentative d'obtention d'argent sous de faux prétextes..... 1

Tentative de connaître charnellement une fille de moins de 12 ans..... 1

Tentative de vol..... 3

Tentative de meurtre..... 1

Tentative de vol avec effraction dans un magasin..... 1

Tentative de bris de prison..... 2

Incendiat..... 8

Bris de prison..... 8

Vol avec effraction dans un magasin..... 11

Complicité après le fait dans une félonie..... 1

Vol avec effraction dans une maison habitée..... 3

Conspiration..... 4

Vol d'enfant..... 1

Connaître charnellement une fille de moins de 10 ans..... 2

Demande d'argent avec menaces..... 1

Détournement de fonds..... 12

Eloignement frauduleux de marchandises d'un entrepôt..... 1

Omission frauduleuse de biens de la liste d'un failli..... 1

Entrée forcée et détention de propriété..... 1

Faux..... 5

Infirmer félonieusement des blessures avec intention de meurtre..... 4

Ayant de nuit en sa possession des outils pour bris de maison..... 1

Vol de cheval..... 6

Vol..... 67

Vol sur une rivière navigable..... 2

Vol par un commis..... 6

Libelle..... 10

Faire de fausses entrées dans des livres de société avec intention de frauder..... 3

Meurtre..... 1

Homicide involontaire..... 3

Mutilation de livres avec intention de frauder les ordanciers..... 1

Obtention d'argent sous de faux prétextes..... 5

Parjure..... 6

Viol..... 4

Vol de grand chemin..... 1

Recel..... 6

Vol sur la personne..... 5

Vol de vache..... 1

Vol d'une lettre de poste contenant de l'argent..... 1

Vol d'argent dans une lettre de poste..... 1

Décharge d'une arme à feu avec intention de meurtre..... 4

Circuler un billet forgé..... 2

Circuler du faux argent..... 1

Retirer illégalement d'un entrepôt des liqueurs spiritueuses..... 1

Appropriation de biens avec intention de frauder..... 1

Emettre illégalement et sans autorité un certificat d'inspection..... 1

225

Convictions..... 91

Acquittements..... 63

Nolle prosequi..... 2

Causes non-instruites..... 34

Accusations non-fondées..... 35

225

N. B. Une cause a été décidée sur un acte d'accusation trouvé en 1875, pour avoir préparé un faux état de banque et un verdict de culpabilité rendu.

COUR DES SESSIONS GÉNÉRALES DE LA PAIX.

Nombre d'accusations portées..... 50

Accusations fondées..... 38

non-fondées..... 12

50

Natures des offenses :

Assaut sur un connétable..... 2

Détournement de fonds..... 4

Vol avec effraction dans un magasin habitée..... 2

Vol..... 21

Vol par un commis..... 1

Obtention sous de faux prétextes d'un ondessement sur un billet promissoire..... 3

Obtention d'argent sous de faux prétextes..... 2

Refus illégal et volontaire de fournir à son épouse la nourriture, le vêtement et le logement..... 2

50

Convictions..... 26

Acquittements..... 11

Cause non instruite..... 1

Accusations non-fondées..... 12

50

Causes décidées par le juge des Sessions de la Paix, en vertu de l'Acte 32 et 33 Vict. Chap. 35, sec. 4, intitulé : « Acte pour accélérer en certains cas le procès des personnes accusées de félonies et délits dans les provinces de Québec et Ontario. — Ces causes sont filées parmi les dossiers de la cour des Sessions Générales de la Paix, comme acte d'accusation et partie de tel dossier.

Nombre d'accusations portées..... 104

Nature des offenses :

Assaut avec intention de sodomie..... 1

Assaut avec intention de vol..... 2

Assaut sur un connétable..... 1

Vol avec effraction..... 1

Trouvé de nuit dans un magasin avec intention de commettre une félonie..... 1

Détournement de fonds..... 3

Vol avec effraction dans une église..... 1

Vol avec effraction sur une habitation..... 1

Vol avec effraction dans un magasin..... 13

Infirmer félonieusement des blessures avec intention de faire un mal corporel grave..... 2

Vol de cheval..... 4

Vol..... 52

Vol sur une rivière navigable..... 2

Vol domestique..... 2

Vol de grand chemin..... 3

Vol de brebis..... 1

Vol sur la personne..... 6

Vol dans une maison habitée, au montant de \$25..... 3

Infirmer illégalement et malicieusement du mal corporel grave..... 3

Port illégal de coups de poing en cuivre..... 1

104

Convictions..... 75

Acquittements..... 29

104

Mémorial Néologique.

Le 25 janvier dernier, à 9 h. 45 m. la paroisse de St. Outhbert dans le comté de Berthier, perdait l'un de ses plus distingués et vertueux citoyens.

Après une longue et cruelle maladie, soufferte avec la résignation que lui suggéraient ses sentiments chrétiens, Monsieur Pierre Fauteux, ancien marchand de cette localité, rendait sa belle âme à Dieu, entouré de l'affection de sa nombreuse famille éplorée, et ayant eu jusqu'à sa dernière heure l'usage complet de ses facultés. Bon époux, bon père, ce vénérable vieillard, qui, à l'époque de sa mort était âgé de 71 ans et un mois, emportait dans la tombe l'estime et le respect de ses concitoyens.

Ses qualités et ses vertus l'avaient, durant sa vie, désigné au choix de ses compatriotes, et à différentes reprises il avait occupé des charges importantes, que sa probité et son jugement n'avaient servi qu'à relever. Tour à tour conseiller, juge de la Cour des Commissaires, il avait été appelé à faire partie du Conseil de comté, ayant alors le titre de capitaine de milice.

Son union, bénie par le ministre des autels, avait vu se réaliser tous les souhaits de bonheur, de paix et de prospérité, que donne la Providence à ses fidèles et dévoués serviteurs.

Dix-huit enfants étaient issus de ce mariage chrétien, et malgré les travaux pénibles, et les labours incessants, que nécessitaient cette nombreuse famille, ce père énergique, laborieux et aimant avait pu, à l'aide de sacrifices sans cesse renouvelés, réuser à leur donner à tous une éducation qui leur permit de faire honneur à leur nom et à la carrière dans laquelle ils devaient plus tard entrer.

La récompense n'avait pas tardé à suivre le dévouement, et quand le vieillard, après 50 ans de mariage, ferma les yeux, après les avoir reportés une dernière fois sur ses enfants, le sourire de béatitude qui éclaira d'un dernier reflet sa physionomie, fit comprendre son amour et la joie qu'il ressentait en vue du résultat consolant de ses sacrifices envers ceux que Dieu lui avait donné pour consoler sa vieillesse.

Sa mort a été l'écho de sa vie; il avait vécu en juste, il est mort en juste.

Le défunt laisse des regrets universels et profondément sentis. L'exemple de ses vertus et de ses qualités sera un puissant encouragement pour ceux qui lui survivent.

Ce sont des titres de noblesse qu'ils conserveront avec un religieux respect, car la noblesse du cœur et celles des sentiments n'ont pas besoin du parchemin pour être conservés, dans la mémoire de ceux qui en sont les héritiers, le souvenir ineffaçable.

18 enfants, 120 petits enfants et 19 arrière petits enfants, tel est le chiffre de la nombreuse postérité de ce respectable vieillard. Le défunt était le père de P. A. Fauteux, Eor., Caissier de la Banque Ville-Marie et de G. N. Fauteux, Caissier de la Cie de Prêt et Crédit Foncier.— Communiqué.

UN NAUFRAGE.—Les dépêches du câble transmettent quelques détails supplémentaires sur la perte du navire américain Dakota, frappé par la foudre le 7 janvier.

Les flammes se communiquèrent immédiatement aux voiles et s'étendirent à l'avant et à l'arrière avec une telle rapidité que plusieurs officiers et matelots reçurent des brûlures en descendant les embarcations. La femme et les enfants du capitaine furent installés les premiers dans une chaloupe. Les officiers et l'équipage s'embarquèrent ensuite, et le capitaine Day abandonna son bord le dernier. On avait eu le temps de prendre une quantité suffisante d'eau et de provisions. Le nombre total des personnes qui étaient sur le Dakota était de vingt-trois, dont douze prirent place dans une chaloupe et onze dans une autre. La tempête s'apaisa sur ces embarcations, et la mer devint assez calme pour permettre de manoeuvrer facilement les embarcations.

Le capitaine décida que le plus sage était de rester à proximité du navire embrasé, la lucarne du navire ne pouvant manquer d'être aperçue par d'autres bâtiments. En effet, le 10 janvier, après trois jours passés dans les chaloupes, le brick Hedwig, attiré par la vue de la fumée et le désir d'en connaître la cause, s'approcha, recueillit les naufragés et fit immédiatement route pour Fayal, le port le plus voisin.

Le capitaine Day et ses officiers ont été parfaitement traités par le brick allemand. Le Dakota en était à son premier voyage. Il avait été construit en octobre dernier à Bath (Maine), et il appartenait à J. W. Marr. C'était un navire de 1,370 tonneaux, mesurant 197 pieds de long sur 38 de large et 24 de profondeur de cale.

Les matériaux de construction étaient le chêne, le pin, le cuivre et le fer. L'Hedwig, capitaine Kieff, construit à Weimar en 1868, est un navire de 250 tonneaux, 110 pieds de long, 27 de large et 15 de profondeur de cale.

UN MONSTRE MARIN.— Le Times raconte que l'équipage du vapeur Nestor à aperçu dans l'Océan Pacifique un monstre ressemblant à un caupaud gigantesque : tête, 6 pieds; corps gluant et jaune, 45 pieds; queue, 150 pieds! L'apparition de ce géant des mers a été consignée à la cour suprême de Shanghai, sur les dépositions sous serment du chirurgien et de deux hommes qui se trouvaient à bord lorsque cette immensité vivante a montré son hideux crâne au-dessus des vagues.

\$200

RECOMPENSE.

Il y a raison de croire que le FBI qui a eu lieu le 4 Décembre dernier, à la

MANUFACTURE ET MOULIN A SCIE

D. ALLARD,

POINTE-CLAIRE,

est l'œuvre d'un incendiaire ! La récompense ci-dessus sera payée pour toute telle information qui pourrait faire arrêter et condamner les coupables.

Adresser à

EDWARD STARK,

Agent-en-Chef,

Compagnie d'Assurance "La Citoyenne,"

179, Rue St. Jacques, Montréal.

Montréal, 27 Janvier 1877.



ECOLE DE NAVIGATION

DU

Gouvernement de Québec.

Cette école sera ouverte le premier février prochain, dans le bâtiment de l'

SOUSSIONS DEMANDEES.

On recevra des SOUSSIONS pour les Travaux en Maçonnerie, Pierre de Taille, Charpente et Menuiserie nécessaire à la construction d'une Maison d'Ecole rue Durham, Quartier Ste. Marie, à Montréal,

3 Février prochain, à 4 heures P.M.

CANDIDATURE MAIRIE.

A L'Honorable Jean Louis Baudry,

Nous, soussignés, électeurs de la Cité, étant profondément intéressés dans la prospérité de notre Métropole, vous prions de vouloir bien accepter la candidature à la Mairie.

Montréal, Janvier 1877.

JACQUES GRENIER, P. P. MARTIN, L. O. LORANGER, JOHN O'GILVIE, HENRY MULHOLLAND, JOHN C. GRIFFIN, Et autres.

A MM. Jacques Grenier, P. P. Martin, L. O. Loranger, John O'Gilvie, Henry Mulholland, John C. Griffin et autres,

Quelque l'ait été l'avantage de fournir à notre belle Cité de Montréal une bonne part de travail et de soins, je ne me croirais pas justifié de repousser la confiance que mes condoyens ont bien voulu me manifester encore une fois. En acceptant la candidature à la Mairie, j'ai été animé d'un sentiment de devoir d'autant plus impérieux que les intérêts de la Ville de Montréal exigent réellement toute l'attention des hommes d'affaires. Si je suis élu, je n'ai pas besoin de vous dire que le peu d'énergie que j'ai mise à m'acquiescer entièrement et sincèrement aux besoins pressants de notre ville dans la crise terrible que nous traversons et à introduire la plus grande économie dans l'administration municipale.

COUR SUPERIEURE.

CANADA: Province de Québec, District de Montréal. DAME MELINA GUILTENER, épouse de Ovide Houle, fermant, de la Cité de Montréal, dûment autorisée à ester en Justice.

LAIT DE MAGNÉSIE DE PHILLIPS

DEMEMAGEMENT.

BEAUCHEMIN & VALOIS

Ont l'honneur d'informer le public et leurs clients qu'ils ont transporté leur LIBRAIRIE des Nos. 237 et 239, Rue St. Paul, aux Nos. 256 et 258, de la même Rue, dans la grande et belle bâtisse occupée ci-devant par MM. H. Lafleur & Cie., Importateurs de Marchandises Sèches, à quelques pas seulement de leur ancien magasin, sur l'autre côté de la Rue, en montant.

Nos. 256 et 258, Rue St. Paul MONTREAL.

ACTE DE FAILLITE, 1869 & 1875.

CANADA: Province de Québec, District de Montréal. AMABLE BOUCHARD, commerçant de la Cité de Montréal, dans le District de Montréal.

LAIT DE MAGNÉSIE DE PHILLIPS

Contre l'acidité de l'Estomac.

LIGNE DIRECTE BOSTON ET MONTREAL.

Route la plus directe par la ligne du Central Vermont.

ARRANGEMENTS D'ETE. COMMENCANT LE 29 MAI 1876.

L'EXPRESS DE JOUR part de Montréal à 9.05 hrs. a.m., arrivant à Boston via Lowell à 9.45 hrs. p.m. TRAIN pour Waterloo de Montréal à 2.15 hrs. p.m. EXPRESS DE NUIT de Montréal à 3.00 hrs. p.m., pour Boston via Lowell, Lawrence ou Haverhill, arrivant à New-York via Springfield ou Troy, arrivant à Boston à 7.15 hrs. a.m., et à New-York via Troy à 7.00 hrs. a.m., et via Springfield à 12.30 p.m.

O. DEBLOIS

FABRICANT DE Oales, Dalleaux, CORNICIERS EN TOLE GALVANISEE, COUVERTURES EN ARDOISE, et autres métaux, etc.

Ouvrages en Plomb, Gaz et Fournaises.

Bureau: 220 Rue St. Laurent, Atelier: 270, Rue St. Charles Borromée

SAUVEZ VOS ENFANTS!

Le remède le plus efficace pour la destruction des Vers qui sont encore communs.

LES PASTILLES-A-VERS VEGETALES DE DEVINS

Admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour tous les cas de vers intestinaux.

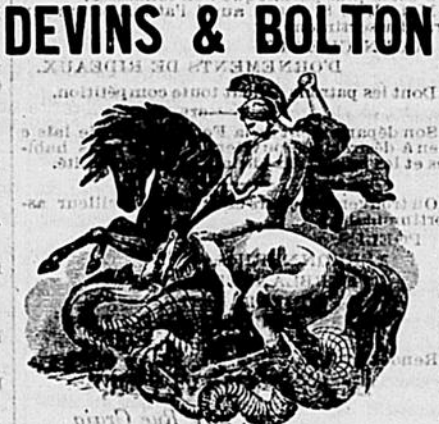
LE LAIT DE MAGNÉSIE DE PHILLIPS

L'ESTOMAC. n'a été aussi hautement apprécié par ceux qui souffrent de la Dyspepsie que le

TEMOIGNAGE MEDICAL.

VIN DE QUININE

DEVINS & BOLTON



Avant de nous notre Vin de Quinine aux médicaments soulagés, qui l'ont examiné avec soin, l'ont prescrit et maintenant nous font l'honneur de nous prêter leurs noms approuvant et recommandant nos produits.

Dr. Trudel, Dr. Ed. Mount, "Pelletier", "Perrigo", "Rottot", "Alloway", "Painchaud", "Beaudry", "Ricard", "L.A.E. Desjardins", "Robillard", "Thompson", "Leprohon", "Dahamel", "Cordero", "Turgeon", "Major", "Dajonais", "Kollmyer", "Plante", "Brossseau", "Webb", "J.W. Mount", "Desmaréau"

DIRECTIONS.—Un demi verre à un verre à vin deux ou trois fois par jour avant les repas.

Le Vin de Quinine de Devins & Bolton est mis en bouteille d'une chopine et d'une pint, et est à vendre chez les principaux marchands de la ville, et vendu en gros chez

J. Hudson & Cie, John Elliotts, Villeneuve & Lavoie; A. Cusson; Sénécal, Cuddeke & Gagnier; A. Tremblay; J. H. Stimpel; John Hébert & Co.; Labarre & Bouchard; Da...

MEDECINES.

AUCUN TONIQUE VIN DE QUININE

CAMPBELL,

a obtenu un Succès Sembable, agissant principalement sur cet organe le plus important du système que l'on appelle

"L'ESTOMAC."

Ce remède est d'une valeur inappréciable dans les cas où l'igestion est lente, l'appétit faible et irrégulier, ainsi que dans ceux de découragement et quand le manque d'énergie vitale se fait sentir.

Des milliers de personnes peuvent attester que c'est sans contredit le meilleur

Médecine Tonique du Siècle. Evitez les contrefaçons et rappelez-vous que le

Vin de Quinine de Campbell est le seul qui soit original et réel.

En vente chez Gravel & Frères, coin des rues St. Laurent et Craig.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLLES

POUR LA REPRISE DES COURS ELEMENTAIRES.

PREMIERE MISE EN VENTE

DES INTERESSANTS LIVRES DE LECTURE

DE M. A. N. MONTPETIT.

Adoptée par le Conseil de l'Instruction Publique dans le concours de 1874.

Soule Série approuvée par le conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec, par S. G. l'Archevêque de Québec et par NN. SS. les évêques du Canada.

LE PREMIER LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18, d'environ 160 pages, texte encadré, illustré de 32 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.20.

LE DEUXIEME LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18, 240 pages, texte encadré, illustré de 40 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.80.

LE TROISIEME LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18 de 320 pages, texte encadré, illustré de 56 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$2.40.

LES QUATRIEME ET CINQUIEME LIVRES seront mis en vente dans le courant de l'année 1876.

NOUVELLE METHODE POUR APPRENDRE A BIEN LIRE—nouvelle édition complètement revue et augmentée, par F. E. Jumeau, inspecteur d'écoles, vol. format in-12 de 96 pages, texte encadré, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.50.

NOUVEAU TRAITE ELEMENTAIRE D'ARITHMETIQUE A L'USAGE DES ECOLLES—Deuxième édition, complètement revue et augmentée par L. H. Bellet, instituteur, vol. format in-12 de 180 pages, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$2.50.

NOUVELLE METHODE D'ECRIURE THEORIQUE ET PRATIQUE, approuvée par le Conseil de l'Instruction Publique, cette méthode comprend une série de sept cahiers gradués de 24 pages chaque, la doz. 80 cts.

NOUVELLE CARTE DE LA PUISSANCE DU CANADA, comprenant les provinces de Québec, Ontario, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest, l'île du Prince-Edouard, l'Arctique et une partie des Etats-Unis, TEXTE EN FRANCAIS, format 20 par 28 pouces, coloriée, collée sur toile, vernie et montée sur rouleaux, \$2.50.

NOUVEL ABREGE DE GEOGRAPHIE MODERNE, à l'usage de la jeunesse, par M. l'abbé La Gauthier, vol. in-12 cartonné, la doz. \$4.00.

ELEMENTS DE GEOGRAPHIE MODERNE, à l'usage des écoles élémentaires; nouvelle édition avec questionnaire, vol. in-12, cartonné, la doz. \$1.20.

En vente chez J. B. ROLLAND & FILS, Editeurs-Propriétaires. Et chez les Libraires et les principaux marchands.

AUX CLERGES ET AUX COMMUNAUTES.

Nous avons constamment en main: Cire Blanche, Paraffine, Blanc de Baïo, Huile d'Olive d'une qualité supérieure pour les Autels, Veilleuses de toutes sortes.

Encore à la boîte ou à la livre.

Et nous sommes prêts à remplir toutes commandes que nous recevrons, et à les expédier sans délai, au plus bas prix possible.

DEVINS & BOLTON,

Pharmaciens, Voisin du Palais de Justice, Montréal.

EAU MINERALE NATURELLE

VICHY

Source de l'Etat.—Affections ou maladies: GRANDE BRULURE.—Affections lymphatiques, maladies veines digestives, engorgement de foie et de la rate, obstructions viscérales, catarrhes biliaires, etc.

LES VIEILLARDS, les Femmes et les enfants faibles, et les sujets lymphatiques devraient en faire un usage constant.

A. DELAU, Agent, No. 223, Rue McGill, MONTREAL.

LAIT DE MAGNÉSIE DE PHILLIPS

Guérit la mauvaise haleine.

NOUVELLE ANNONCE.

Médailles d'Argent de l'Exposition de Paris, 1875.

MALADIES

POITRINE

Nouveau Traitement par

L'Elixir Alimentaire

DE DUCRO

A LA Viande Crue

Préconisée par les sommités médicales de Paris.

GURISON RADICALE,

et, dans les cas désespérés,

Soulagement Manifeste.

Goût agréable; supériorité incontestable sur l'huile de foie de morue, les hypophosphites et autres préparations.

Cet ELIXIR, dont la base est le SUC de VIANDE et l'ALCOOL, est aussi l'un des plus

Puissants Fortifiants

pour les convalescents, les personnes faibles, les jeunes filles chlorotiques, les vieillards, les débilités, etc., etc.

A. DELAU,

AGENT, No. 223, Rue McGill, MONTREAL.

Dépôts chez LAVIOLETTE & NELSON; H. R. GRAY; J. LEWIS & Cie; J. GOULDEN; Dr. PICAULT & Cie.; TATE & COVERTON

Et dans les principales Pharmacies du Canada.

Nous possédons une foule de témoignages et analyses des principaux professeurs des facultés de Paris et d'ailleurs, attestant que l'association de la viande crue avec l'alcool, qui sont les deux bases de l'Elixir Alimentaire de Ducro, forme un des meilleurs agents thérapeutiques contre toutes les maladies qui proviennent d'un sang appauvri par n'importe quelles causes, telles que grande perte de sang ou de li-

quide séminal. C'est aussi

UN EXCELLENT FORTIFIANT

après les maladies aiguës, les Indigestions, les Fièvres, etc., etc.

Les Vieillards, les Femmes et les enfants faibles, et les sujets lymphatiques devraient en faire un usage constant.

A. DELAU, Agent, No. 223, Rue McGill, MONTREAL.

ORNEMENTS D'EGLISES, ETC.

MAISON CANADIENNE D'Ornements d'Eglises!

BRODERIE et CHASUBLERIE 270 Bronze et Orfèvrerie pour EGLISES

Rue Notre-Dame, Montreal.

AGENTS GÉNÉRAUX Pour la Maison

FRANCIS ROBERT & FILS

FRANCE POUR LA Statuaire Religieuse

Chemins-Croix, etc.

COUTU & LANCTOT

Constamment en Magasin VIN DE MESSIE, analysé et spécialement recommandé par les Autorités Ecclésiastiques.

Huile d'Olive de première qualité, Veilleuses et Flottants de toutes sortes, Cierges, Bougies, Encens, Mérimis à Soutane, Ceintures, laine ou soie, Barettes, etc.

Pour Communautés.—Un assortiment complet de Sacs Noir, Blanc et Violet.

Pour Collèges.—Draps, Casquettes et Ceintures blanches ou vertes pour Ecoles, Coton et Toile à Draps, Couvertures de Lits, etc., etc.

Rare Avantage! Rare Avantage!!

Venant d'être reçu d'Europe deux Fonds de Magasin

S'élevant à au-delà de 250,000 francs, qui consiste en un assortiment d'ORNEMENTS et BRONZES D'EGLISES, le tout pour être vendu au prix des Manufactures d'Europe; que les Messieurs du Clergé et les Communautés Religieuses s'empressent de monter leurs Eglises et Chapelles.

Le tout est garanti en bon ordre et condition et de première qualité.

COUTU & LANCTOT,

270, Rue Notre-Dame, Montreal. 20 Juillet 1876.



La POUDERE DE LUGO aujourd'hui connue sous le nom de QUINQUINA dont les propriétés fébrifuges furent découvertes par les missionnaires Jésuites du Pérou, possèdent des vertus et qualités reconnues par plusieurs des principaux médecins de la Puisseance.

Sous le pontificat de Urbain VII, le cardinal de Lugo importa à Rome cette poudre merveilleuse qui donna des résultats plus consolants.—Depuis sa découverte et ses heureux résultats, cet article est en vogue dans tous les pays du monde.

Le R. P. Annot (Français) qui fut confesseur de Louis XIV, pendant plusieurs années, obtint la guérison de ce monarque. Aussitôt elle fut répandue par toute la France et ramena à la santé plusieurs personnes atteintes des fièvres et autres maladies. D'autres pères de la Compagnie de Jésus l'introduisirent en Chine où il guérit l'empereur Kang Hi, ce qui contribua à assurer aux missionnaires Jésuites la protection du grand prince.

Ainsi, après ces quelques lignes, prouves de tant de guérisons et d'approbation, on ne peut douter de l'efficacité de

Vin de Quinine de Campbell.

En faisant usage de ce "TONIQUE CORDIAL" les personnes malades ou malheureuses, deviennent, (comme il l'est prouvé chaque jour) forte en bonne santé et heureuse.

Pour une piastre on peut se procurer un bouteille de ce merveilleux remède chez MM. KENNETH, CAMPBELL & Cie, Medical Hall, chez MM. E. Mathieu et frère, 88 rue Notre-Dame, ou chez les principaux Pharmaciens et Epiciers de Montréal et des villes de la Puisseance.

19 Février 1876.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Sous les nom et raison de BERNARD, BASTIEN & CIE.

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE ET DE CHARPENTE.

LES soussignés ont formé une société sous les nom et raison sociale de BERNARD, BASTIEN & CIE.

et continueront le commerce de Bois de Sciage Bois de Charpente, etc., comme successeurs de la ci-devant société de JORDAN & BERNARD.

Nous appelons l'attention des contracteurs et des détailliers de bois en général, sur notre assortiment de

Bois de Sciage, Bois de Charpente, etc., etc., etc.

qui est des mieux choisis, et des prix qui ont été extrêmement réduits.

F. BERNARD, BENOIT BASTIEN, C. VILLENEUVE, Montreal, 10 Mars

Conditions d'Admission

L'Institut National des Beaux-Arts, Science, Arts et Métiers et Industrie.

75, Rue St. Jacques.

EXTRAITS DES REGLEMENTS.

Pour être admis aux cours de l'Institut National des Beaux-Arts, etc., soit le soir, soit le jour, tout aspirant est tenu de se faire présenter au Principal de l'établissement par ses parents, ou, à défaut, par un protecteur; ou bien de présenter un écrit signé par eux, à moins que le sujet ne soit le propre directeur de ses affaires; constatant son désir de suivre sérieusement les études par lesquelles il doit passer, et de se conformer au règlement d'enseignement de l'Institut.

Il sera admis d'élever au-dessous de 15 ans qu'antant que ceux-ci pourront à un vrai talent naturel pour les branches qu'ils auront à cultiver l'assiduité aux cours et la docilité aux ordres qui leur seront donnés.

Quant à l'admission au nombre exceptionnel et restreint d'élèves destinés à suivre les cours tout à fait pratiques des beaux-arts tous les jours de la semaine depuis 8 heures à m. jusqu'à 6 heures p.m., l'aspirant, pour être reçu, devra préalablement faire un essai de quinze jours aux classes du soir et au grand cours de l'après-midi du samedi.

L'entrée au cours d'élève subira un premier examen à l'effet de constater si ses aptitudes sont suffisantes pour pouvoir tenter l'essai.

Les réceptions ont lieu chaque jour de 12 heures à 1 heure p.m., et le soir de 7 à 10 heures. CHABERT, Principal.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE D'OTTAWA
CAPITAL, 1,000,000
BUREAU PRINCIPAL.....OTTAWA
Président, L'HON. JAMES SKEAD, | Secrétaire, JAMES BLACKBURN,
\$50,000 EN ARGENT COMPTANT sont déposés entre les mains du Gouverne-



DIRECTEURS A MONTREAL:
JOHN S. HALL, Ecr. Maître, Rivière St. Pierre
L'ECHEVIN NELSON, H. A. NELSON & Fils
J. ALD OUMET, M.P.
A. PROUDFOUR, M.D., Occul. iste, etc.
HON. P. TOLLETT, M.P.
L. BEAUBIEN, M.P.P.
N. GAGNON, Champlain.
Cette Compagnie assure pas de Risques plus ha-

G. H. PATTERSON, Agent-Général.
97, RUE S. JACQUES, Coin de la Place d'Armes.
Dr. M. F. E. VALOIS, Inspecteur,
15 Mai. aa-44

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE
DU CANADA.

180, RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

Capital, - - - - \$1,000,000.

Elle Assure les Fermes et les Residences Privées.

AVANTAGES OFFERTS:

La compagnie est limitée par sa Charte et n'assure rien de plus hasardeux que les Résidences et les Propriétés des Cultivateurs.
Elle paie toutes pertes causées par la foudre, que l'incendie s'en suive ou non.
Elle assure les bestiaux contre la mort par la foudre, soit dans les basses ou sur les dépendances de l'assuré.



OFFICIERS:
Wm. ANGUS, Président.
A. DESJARDINS, M. P., Vice-Président.
EDWARD GOFF, Direc. Gérant et Sec.
J. H. SMITH, Inspecteur en-Chief.

Les personnes désirant s'assurer à cette compagnie devront d'abord se faire inscrire chez les agents des compagnies rivales, qui prétendent que la compagnie qu'ils représentent est la meilleure que la nôtre. Nous avons entendu dire qu'on se vantait de leur avoir été victimes de cette manœuvre déshonnête.

"COMPAGNIE D'ASSURANCE "NATIONALE."
(INCORPORÉE PAR ACTE SPÉCIAL DU GOUVERNEMENT.)

CAPITAL - - - - - \$2,000,000

AVEC POUVOIR D'AUGMENTER JUSQU'A \$5,000,000.

ACTIONS: \$100 CHAQUE.

BUREAU PRINCIPAL, 186, RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

PASSIDENT-ALEX. W. OGILVIE, Ecr., M.P.P.
1er VICE-PRESIDENT-WILLIAM ANGUS, Ecr.
2nd VICE-PRESIDENT-EDWARD H. GOFF, Ecr.
SECRETARE-HENRY LEB, Ecr.
INSPECTEUR EN-CHIEF-CHS. D. HANSON, Ecr.
SOLLICITEUR-T. C. HATTON, Ecr.

DIRECTEURS:

ALEX. OGILVIE, Ecr., M. P. P.
WILLIAM ANGUS, Ecr.
EDWARD H. GOFF, Ecr.
DAVID SINCLAIR, Ecr.
JOHN MCGAUVIRAN, Ecr., M. P. P.
RICHARD WHITE, Ecr.
ALPHONSE DESJARDINS, Ecr., M. P.

BANQUIERS:

BANQUE D'ECHANGE DU CANADA

PROSPECTUS.

La COMPAGNIE D'ASSURANCE NATIONALE de Montréal a été incorporée en vertu d'un acte passé à la dernière session du Parlement de la Puissance dans le but de s'occuper des affaires d'assurance.
Les fondateurs pensent qu'il y a place pour de nouvelles compagnies d'assurance canadiennes et que non seulement leur organisation fournira de nouvelles facilités, mais encore remplira un but patriotique en créant des institutions Locales, qui retiendront dans le pays les capitaux si nécessaires à son développement.

EDWARD H. GOFF,
Administrateur pro-tem.

ORNEMENTS D'EGLISES—LOTTERIE, ETC.

MANUFACTURE FRANCAISE
D'Ornements d'Eglises
220, Rue Notre-Dame, Montreal.
COULAZOU & BEULLAC

Dépôt de Statues et Vitreaux des Etablissements Artistiques de Bar-le-Duc (France), approuvés par Notre Saint Père le Pape Pie IX, bref du 5 Mai 1865.

ATELIER DE

Peinture et de Decoration Religieuse
DANS LES DEPENDANCES DE L'ETABLISSEMENT.

Succursales: Lyon, Paris, Metz, Bruxelles, Londres et Montréal.

Médailles d'or 1ère classe pour les broderies, bronzes et orfèvrerie d'Eglise aux expositions de Marseille, Montpellier et Nîmes.

Pour les vitreaux et statues religieuses, grandes médailles d'excellence aux expositions universelles de Paris, Londres, Dublin et Saragosse, médailles d'or aux expositions des beaux arts Paris et Bruxelles.

Grand prix d'honneur pour les vitreaux d'église, Rome 1870, 1er prix pour la statue religieuse Rome 1870.

Toutes les demandes doivent être adressées à M. R. BURMAN, directeur de la Succursale de Montréal, 220, Rue Notre-Dame.
Montréal, 23 juin 1876. aa-54



Grande Loterie du Sacré-Coeur

Cette Loterie, destinée à venir en aide à trois grandes œuvres catholiques: le Carmel, le Collège Commercial des Frères des Ecoles Chrétiennes et l'Eglise de l'Immaculée Conception, est hautement approuvée par Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal.

Elle est sous le patronage de l'Hon. Juge Coursol, Président du Comité du Sacré-Coeur, des Honorables J. A. Chapleau et Gédéon Oumet, de L. A. Jetté, M. P. R. A. R. Hubert, Protonotaire, C. A. Leblanc, Shérif, E. H. Trudel, M. D., M. P. Ryan, O. J. Devlin, Alfred Laroque, sr., C. Rodier, Pierre l'Espérance et de Michel Stewart, Ecr., et sous la surveillance des membres de trois comités.

VALEUR DE LA LOTERIE.

Table listing lottery prizes and their values, including 1 Bourse en or de \$10,000.00, 1 do do 2,000.00, 1 do do 1,000.00, 1 do do 500.00, 5 do do 100.00, 25 do do 50.00, 500 lots à bâtir, valeur moyenne 500.00, 50 chaubales, de toutes les couleurs, plusieurs en drap d'or 24.00, 20 ciboires, do do 20.00, 42 calices, do do 18.00, 8 encensoirs, do do 6.00, 12 ostensoirs, do do 32.00, 12 paires de burettes, do do 6.00, 12 garnitures d'autel, do do 30.00, 290 objets, do do 3.00, 1000 do do 2.00, 2000 do do 1.00, 1 bénitier, do do 4.00. Total \$272,782.00

Toutes les plus sages précautions ont été prises pour que cette loterie s'effectue avec la plus stricte honnêteté, le comité de Direction est composé d'un Prêtre, du Visiteur Provincial des frères des Ecoles Chrétiennes et de plusieurs citoyens d'un louable patriotisme qui président à toutes les affaires de la Loterie et le Directeur-Gérant a fourni un cautionnement considérable.

Le public sera tenu au courant de la marche de cette immense entreprise, par la voie des journaux.

Le jour du tirage est fixé au quinze Août 1877.

Les billets sont en vente au bureau du Directeur-Gérant.

Le onzième billet est donné à celui qui en achète ou en vend dix.

Tout billet qui ne porte pas les signatures de F. A. Lanthier, Ecr., Président du Comité de Direction; Benjamin Clément, Ecr., Secrétaire-Trésorier du bureau de Direction et de F. X. Cochué, Ecr., Directeur-Gérant ainsi que le cachet de la Loterie du Sacré-Coeur est une contrefaçon et les porteurs des billets contrefaits seront sévèrement punis.

Prix du Billet: \$1.00

Toute communication par la maille devra être adressée franc de port au Directeur-Gérant:

F. X. COCHUE, No. 256 rue Notre-Dame, Montréal. jno-53

28 Juin 1876.

AUX RENTIERS! A VENDRE!

Une personne respectable, ayant un petit capital à offrir et pour lequel on lui donnerait des sûretés, trouverait, dans une belle campagne, à vivre confortablement à la fortune du pot. S'adresser à ce bureau.

A VENDRE CE BUREAU: BLANCS & LICENSES

POUR LA CAMPAGNE
Blancs de License pour Auberge
Blancs de License pour Epicer

FERRONNERIES PUBLICATIONS.

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIES
E. BELIVEAU
IMPORTATEUR DE FERRONNERIES
ET FABRICANT DE FERBLANTERIES
A l'enseigne de l'Egoutte et du Cadenas
193 et 195 Rue St. Paul MONTREAL

Taux d'abonnement au journal:
Canada ... \$3.00 par année (Payable d'avance)
Etats-Unis (en or) ... \$3.50 (Payable d'avance)
Par numéro, ... 3 centins.
L'abonnement sera de six mois ou d'un an.
L'Edition paraît le MARDI et le VENDREDI.

Poeles de toutes sortes
TELS QUE
POELES DOUBLES, à bois, à un ou deux fourneaux,
POELES DE CUISINE, à charbon et à bois.
Il pourra toujours disposer de tous les poëles dont les noms suivent et jolis, à justes titres, de la plus grande renommée, tant sous le rapport de la commodité, que sous celui de l'économie.

DE LA MEILLEURE QUALITE,
d'une grande variété et présenteront les patrons les plus nouveaux.
Les ordres pour toitures ou pour réparations de toits seront promptement exécutés, à des PRIX EXTREMEMENT MODÉRÉS
Les ordres pourront être envoyés à son magasin,
No. 193 ET 195 RUE ST. PAUL MONTREAL.

FERRONNERIES!!!
FERBLANTERIES!!!
CORNICHES ET ORNEMENTS DE RIDEAUX
L. J. A. SURVEYER
MARCHAND DE FERRONNERIES
ET FABRICANT DE FERBLANTERIES
EN GROS ET EN DETAIL
No 254 RUE CRAIG MONTREAL.

AMERICAN BASE BURNER
Manufacturé par Turnbull & Cie.
C'est le plus parfait que l'on connaisse.
Le L. J. A. S. attire aussi l'attention sur un grand assortiment de CORNICHES ET ORNEMENTS DE RIDEAUX.

NARCISSE BEAUDRY HORLOGER
ORFEVRE ET BIJOUTIER
44, COTE ST. LAMBERT, MONTREAL
M. Narcisse Beaudry offre ses remerciements les plus sincères à ceux qui ont bien voulu jusqu'à ce jour lui offrir leur patronage.

REMARQUES
Les Apportants sont priés de s'inscrire que pour rendre au public des choses intéressantes et utiles. Dans aucun cas ils ne sont dispensés de faire connaître leur nom, au moins aux rédacteurs.

LE FRANC-PARLEUR
BUREAU DU "FRANC-PARLEUR"
22, Rue St. Gabriel, Montréal.
On exécute à ce bureau les impressions de toutes sortes en Français et en Anglais, tels que PLACARDS, FACTUMS, LIVRES, CIRCUAIRES, CARTES DE VISITES, etc., etc.
A UN PRIX EXTREMEMENT REDUIT.
Les Lettres Funéraires reçoivent toute notre attention et la plus grande ponctualité, au plus bas prix.